



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 15 AVRIL 2019

Présents : Mme BAISNEE Mrs ANDRIEU

Présents : Mrs FAUGERON - LETELLIER (comité)

Excusés : Mrs BAILLIEZ – BROGNARA - GAUDRY

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RESERVES

RESERVES D'ECOUEN FC

Match n°20484988 du 07/04/2019 SENIORS D1 ENT SSG 3 / ECOUEN FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (réserve)

1^{ère} réserve

Confirmée le 09 avril 2019, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de l'ENT SSG 3 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Matches de référence :

Du 31/03/2019 SENIORS R2 poule B ENT SSG 2 / TREMBLAY FC 1

Du 05/04/2019 SENIORS NATIONAL ENT SSG 1 / CHAMBLY FC 1

2^{ème} réserve

Confirmée le 09 avril 2019, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de l'ENT SSG 3 n'a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées du championnat.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE D'ECOUEN FC

Match n°20548333 du 07/04/2019 U17 D1 CORMEILLAIS ACS 2 / ECOUEN FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (réserve)

Réserve confirmée le 09 avril 2019 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de CORMEILLAIS ACS 1 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence :

Du 31/03/2019 U17 R3 poule B CORMEILLAIS ACS 1 / LA GARENNE COLOMBES AF 1

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.



RECLAMATION D'OSNY FC

Match n°20535995 du 06/04/2019 U15 D2 poule B OSNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY FC (réclamation)

Réclamation confirmée le 8 avril 2019, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe du COSMO DE TAVERNY 2 n'a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées du championnat.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé

DEMANDE D'EVOCATION DE VILLIERS LE BEL JS

Match n°20844516 du 24/03/2019 CDM D2 POULE A ROISSY US 5 / VILLIERS LE BEL JS 5

- M. LOPES DA SILVA Alexandre arbitre officiel JS **absent**
- M. MONSERE Christophe licence n°2348037052 arbitre assistant de ROISSY US JS **absent non excusé**
- M. DREYER Jean-Michel licence n°2544957218 arbitre assistant de VILLIERS LE BEL JS **présent**
- M. DEMUNCK Jonathan n° de licence 2329971384 capitaine de ROISSY US **absent non excusé**
- M. WAHBI Maroine n° de licence 2378045552 capitaine de VILLIERS LE BEL JS **présent**
- M. PATRICIO Marco n° de licence 9602491865 délégué de ROISSY US **présent**
- M. AYOUCHE Mourad n° de licence 9602397230 délégué de VILLIERS LE BEL JS **absent excusé**
- M. MARTIN Sébastien n° de licence 2330032485 gardien de but de VILLIERS LE BEL JS **présent**

- M. COLEY Thomas n° de licence 9602414132 joueur de ROISSY US **absent non excusé**

Motif : Substitution de joueur

Suite à l'audition la commission regrette l'absence de :

- M. LOPES DA SILVA Alexandre arbitre officiel
- M. MONSERE Christophe arbitre assistant de ROISSY US
- M. DEMUNCK Jonathan capitaine de ROISSY US
- M. COLEY Thomas joueur de ROISSY

Considérant que le club de VILLIERS LE BEL JS n'apporte pas de preuve sur la substitution du joueur COLEY Thomas

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé

AMENDES ABSENCE NON EXCUSE : 20,00 € x 3 : 60,00 € pour le club de ROISSY US



RAPPORT D'ARBITRE

Match n°20843044 du 07/04/2019 ANCIENS D4 pour B ENT SSG 11 / DEUIL ENGHIEU FC 12

CONVOICATIONS LUNDI 29 AVRIL 2019

18H30 AU DVOF

Présence obligatoire sous peine de sanction

- M. TEIXEIRA SOARES Fabrice arbitre officiel
- M. DIARRA Ismail n° licence n°2547199096 arbitre assistant de L'ENT SSG
- M. GIACOSA Jean-Paul n° licence n°2368018052 arbitre assistant de DEUIL ENGHIEU FC
- M. GHESQUIERE RIQUART Frédéric n° de licence 2329971384 capitaine de L'ENT SSG
- M. FIRPIONN Frantz n° de licence 2378045552 capitaine de DEUIL ENGHIEU FC
- M. SAID Jamal n° de licence 2547625787 délégué de L'ENT SSG
- M. GIACOSA Richard n° de licence 2368018054 délégué de DEUIL ENGHIEU FC
- M. FERREIRA BASILIO Manuel n° de licence 2545833567 joueur de DEUIL ENGHIEU FC
- M. FREY Damien n° de licence 232062887 joueur de DEUIL ENGHIEU FC

Motif : Substitution de joueur

RESERVE DE VILLIERS LE BEL JS

Match n°20546213 du 07/04/2019 ANCIENS D2 poule B GROSLAY FC 12 / VILLIERS LE BEL JS 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VILLIERS LE BEL JS (réserve)

Réserve confirmée le 08 avril 2019, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de GROSLAY FC 12 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence :

Du 31/03/2019 R2 poule A GROSLAY FC 11 / LOUVECIENNES AS 11

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

EVOCATION D'ECOUEN FC

Match n°20484988 du 07/04/2019 SENIORS D1 ENT SSG 3 / ECOUEN FC 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de L'ENTENTE SSG sur la présence des joueurs suivants :

- N KOSO Rodrigue licence n°2543289891
- N DIAYE Ousseynou licence n°9602613471
- BODEA Vasile Andrei licence n°2546217963

Pour le motif : joueur enregistré après le 31 janvier 2019

Réponse souhaitée pour le lundi 29 avril 2019 AVANT 12 HEURES



COURRIERS DES CLUBS

Courriel du club de VAUREAL FCM du 09 avril 2019

Les réserves pour être traitées doivent être confirmées dans les **48 HEURES** ;

La commission n'a eu aucune confirmation de réserve sur le match du 17/03/2019 SENIORS D4 poule B VILLIERS LE BEL JS 2 / VAUREAL FCM 2 .

Courriel du 15 avril 2019 de Mr Christophe GALAND non traité.

Toute demande doit être faite par la messagerie du club.

TOURNOIS

Tournois du club de ST OUEN L'AUMONE AS

U8 – U9 du 28 avril 2019

10,00 € homologués

CHAMPIONNAT

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF AVERTISSEMENT FMI 1ère NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

FUTSAL
Journée du 30 mars 2019
D2A

JOUY LE MOUTIER FC2	PARIS CDG FUTSAL	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	------------------------------------

PARIS CDG FUTSAL: 1 AVERTISSEMENT

U17
Journée du 31 mars 2019
D2A

MONTMORENCY FC	JOUY LE MOUTIER FC	Les deux clubs responsables
----------------	--------------------	------------------------------------

JOUY LE MOUTIER FC: 1 AVERTISSEMENT

SENIORS
Journée du 31 mars 2019
D4D

CHARS AS	FOSES UF2	Les deux clubs responsables
----------	-----------	------------------------------------

CHARS AS: 1 AVERTISSEMENT

FOSES UF2: 1 AVERTISSEMENT

TRANSMIS PAR LA CDIF AMENDES FMI 2ème NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

FUTSAL
Journée du 30 mars 2019
D2A

JOUY LE MOUTIER FC2	PARIS CDG FUTSAL	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	------------------------------------

JOUY LE MOUTIER FC2: AMENDE 100 EUROS



**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
MATCH PERDU FMI 3^{ème} NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)**

**U17
Journée du 31 mars 2019
D2A**

MONTMORENCY FC	JOUY LE MOUTIER FC	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------------------	------------------------------------

MONTMORENCY FC: MATCH PERDU PAR PENALITE

Dossier transmis à la Commission CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS